

2023 DAC 129 Pacte adjoint et contrat de cession de droits d'auteur et de garantie – Œuvre hommage à Edmond Rostand

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des _____ 2023 par lequel la Maire de Paris propose d'une part l'approbation et la signature d'un pacte adjoint accompagnant le don manuel d'une œuvre hommage à Edmond Rostand, et d'autre part l'approbation et la signature d'un contrat de cession de droits d'auteur et de garanties ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le pacte adjoint accompagnant le don manuel de l'œuvre hommage à Edmond Rostand et définissant les conditions et charges liées au don, joint en annexe 1.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer au nom de la Ville de Paris le contrat de cession de droits d'auteur et de garantie relatif à l'œuvre hommage à Edmond Rostand joint en annexe 2.

Article 3 : Une fois l'œuvre remise à la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris, elle sera intégrée à l'inventaire de la Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles de la Ville de Paris (COARC).